

Interpellation – Gestion et réduction des coûts énergétiques de la piscine

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,

La piscine communale constitue un équipement public essentiel pour la population. Elle est toutefois très énergivore : les coûts énergétiques atteignent environ 300 000 CHF par an, sans compter la consommation d'eau liée à l'évaporation et aux renouvellements nécessaires.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de transition énergétique, il apparaît légitime de s'interroger sur les mesures mises en place pour optimiser la gestion technique de cette installation.

Considérations générales technique et synthèse

1. Limitation de l'évaporation

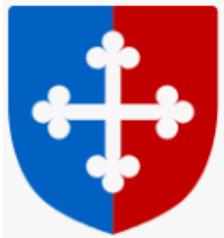
- Des systèmes destinés à réduire l'évaporation (volets roulants, couvertures thermiques, régulation de température et d'humidité, ventilation adaptée) sont-ils installés et opérationnels ?
- Si oui, quels sont leurs effets mesurés sur la consommation d'eau et d'énergie ?
- Dans le cas contraire, la Municipalité envisage-t-elle l'installation d'un dispositif automatique de couverture ou d'une régulation combinée air/eau/humidité ?

2. Régulation et entretien des installations techniques

- Le système actuel dispose-t-il d'une régulation automatique pour le contrôle de la température de l'eau, de l'air et du taux d'humidité ?
- Ce système est-il suivi et calibré régulièrement afin de garantir un rendement optimal ?
- Les échangeurs de chaleur font-ils l'objet d'un programme d'entretien préventif, incluant un nettoyage régulier et un contrôle d'encrassement ?

3. Pistes d'amélioration

- Installation d'une couverture thermique automatique pour limiter l'évaporation hors période d'ouverture
- Récupération de chaleur sur l'air extrait et sur les eaux grises des douches
- Préchauffage solaire de l'eau du bassin
- Contrôle des échangeurs
- Contrôle de la régulation
- Mise en place d'un suivi énergétique numérique (compteurs intelligents, alertes de dérive)
- Ajustement des horaires de chauffage et de ventilation selon la fréquentation réelle.



Interpellation – Gestion et réduction des coûts énergétiques de la piscine

Je prie donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

4. Questions

- Quels sont les systèmes actuels en place pour limiter l'évaporation et maîtriser l'humidité ?
- Quel est le bilan énergétique détaillé de la piscine pour les trois dernières années, avec répartition par postes de consommation ?
- Quels dispositifs de régulation et de maintenance préventive assurent la performance du chauffage et des échangeurs ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé un audit énergétique complet ou une étude de faisabilité pour intégrer davantage d'énergies renouvelables ?
- Quelles mesures concrètes et échéances sont prévues pour réduire durablement la consommation énergétique de la piscine communale ?

Cette interpellation vise à encourager une gestion proactive et durable de la piscine communale, alliant efficacité énergétique, réduction d'impact environnemental et exemplarité publique.

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera au Conseil Général.

Yvan Clerc

Saint-Maurice, le 03.11.2025